



**CENTRE NATIONAL DE FORMATION  
DE LA  
FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Organisation de la formation**

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants différents.

**Inscription :**

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier le dossier d'inscription rempli et signé, accompagné des pièces justificatives.

**Convocation / Convention :**

Après réception de votre dossier, nous vous adresserons :

Une convocation aux tests d'exigences préalables et aux tests de sélection.

Lors de votre entrée en formation, une convention d'entrée en formation et une convention de stage seront signés.

**Contenu des prestations :**

Le Centre de Formation assure l'ingénierie de la formation et la mise en place de l'animation de la formation par le formateur, utilisation par les stagiaires de nos équipements pédagogiques et fourniture d'un support de cours à chaque participant.

**Tarification :**

Le prix des formations correspond à ceux figurant sur nos supports de communication en vigueur ou sur nos devis dont la validité est de 1 mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les prix indiqués s'entendent hors TVA.

**Facturation :**

Sauf conditions particulières convenues préalablement et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 1 mois) : facturation de l'intégralité de la formation à l'issue de celle-ci.
- Actions de formation de longue durée (supérieure à 1 mois) : un acompte égal à 30% du montant total HT de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation courante est effectuée mensuellement à chaque fin de mois civil, au prorata des heures de prestations effectuées. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial.

Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un opérateur de compétences (OPCO), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être fourni. La facturation sera émise directement à l'OPCO concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCO, sera facturé au Client dès la fin de l'action de formation. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCO (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél: 33 (0)4 91 14 05 80

[formation@petanque.fr](mailto:formation@petanque.fr)



## **CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL**

### **Mode de règlement :**

Par virement ou chèque à 30 jours fin de mois.

Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalités selon le taux en vigueur. Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'OPCO, les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

### **Report de stage Inter :**

La FFPJP se réserve la possibilité de reporter une formation, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. La FFPJP en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates.

Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

### **Droit de rétractation**

Conformément à la loi Hamon, vous disposez d'un droit de rétractation de 10 jours pour les cours en présentiel.

### **Non réalisation de la prestation de formation :**

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### **Droits d'auteur et de reproduction :**

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par la FFPJP sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

### **Conditions de réussite :**

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des pré-requis spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs de la formation.

### **Prescription de sécurité et protection contre les accidents :**

Dans le cas de la formation, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur. Ils en seront informés en début de session.

### **Formation continue :**

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

### **Tribunal compétent :**

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal compétent.

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél: 33 (0)4 91 14 05 80

[formation@petanque.fr](mailto:formation@petanque.fr)